



Communiqué de presse du 9 novembre 2022

A l'initiative de la CAPEB, 24 nouveaux industriels et distributeurs s'engagent aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment à faire front ensemble pour préserver le niveau d'activité de la filière bâtiment dans un contexte de hausse des prix continue

Paris, le 9 novembre 2022 – Les chiffres de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment au 3^e trimestre 2022 le confirment, la tension sur les prix et les difficultés d'approvisionnement perdurent et affectent tous les corps de métier. Cette tendance est amenée à se poursuivre en 2023. Ce contexte, qui plonge les entreprises artisanales du bâtiment dans une situation d'imprévisibilité inédite, menace la croissance du secteur dans son ensemble. Pour préserver le niveau d'activité de la filière, la CAPEB avait lancé, en avril dernier, un appel à la solidarité économique aux acteurs de la filière. A l'époque, 8 industriels et distributeurs¹ avaient répondu présents. Aujourd'hui, 24 partenaires² les rejoignent pour s'engager aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment et faire face ensemble à cette crise sans précédent.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « *Le marché ne pourra pas continuer à subir des hausses de coûts des matières premières telles que nous le vivons aujourd'hui et les prévisions indiquent que la situation ne va pas s'améliorer en 2023. Nous devons impérativement agir collectivement pour limiter au plus juste l'impact de la hausse du coût des matériaux. Nous nous félicitons aujourd'hui de la décision des acteurs de s'engager dans une démarche de solidarité économique au sein de la filière. Elle est pour nous essentielle si nous voulons parvenir à maintenir l'activité et accélérer la contribution du secteur à la transition énergétique.* »

Depuis plusieurs mois, la CAPEB ne cesse de faire part de son inquiétude quant à la hausse continue du prix des matériaux et son impact significatif sur l'activité des petites entreprises du bâtiment. Pour ce 3^e trimestre 2022, les conséquences de ces hausses s'accentuent. La croissance de leur activité ralentit, passant de 3 % à 2 % en volume alors que le contexte de prix des matériaux demeure très dégradé, et que la crise énergétique pèse de plus en plus lourdement sur les entreprises artisanales qui font état de besoin en trésorerie important (15 % des entreprises déclarent des besoins de trésorerie, pour un montant moyen de 22 000€) et d'une détérioration de leurs marges (solde d'opinion à -39 points, avec 42 % des entreprises rapportant une baisse de leurs marges). Les difficultés que rencontrent les entreprises artisanales du bâtiment ont nécessairement des répercussions dommageables pour l'ensemble de la filière du bâtiment, car, rappelons-le, elles représentent 95 % des entreprises de la branche.

Ainsi, Frans Bonhomme, Knauf Insulation, Wurth, Wienerberger, rejoignent le rang des signataires de notre déclaration commune, initiée en avril dernier et dont vous trouverez le texte ci-dessous.

Nous notons, également, avec satisfaction, l'engagement renouvelé de Saint Gobain Distribution Bâtiment France et de ses sociétés associées (POINT.P, Cedeo et Brossette, La Plateforme du Bâtiment, PUM Plastiques, Asturienne, SFIC, Dispano, Décocéram, CDL Elec), ainsi que la confirmation de l'engagement du Groupe Herige et de ses trois sociétés (VM, Atlantem, Edycem), de Weber, d'Isover, de Placo, de Pladur, de l'ORCAB, sur les engagements ci-dessous :

- informer au préalable leur client des hausses de prix
- émettre des devis valables au moins un mois (hors produits à court)
- augmenter leur prix seulement le 1^{er} de chaque mois

« Autant d'engagements, pris dans le cadre d'une démarche inter-filière inédite, qui sont très encourageants afin que la filière dans son ensemble et les entreprises artisanales du bâtiment que je représente parviennent à sortir par le haut de la crise que nous traversons. Nous continuerons à porter cette voix dans d'autres hémicycles, tels que l'Assemblée nationale » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

¹Les 8 acteurs ayant signé en avril dernier sont les suivants : BDR THERMEA France au travers de ses marques De Dietrich, Chappée et Oertli, BERNER, COROXYL, DIMOS, Layher, Téréva, Urmet/Yokis France et Viessmann,

²Les 24 partenaires qui les rejoignent sont les suivants : FRANS BONHOMME, KNAUF INSULATION, Wurth, Wienerberger, signataires de la déclaration commune.

Le Groupe HERIGE et ses trois sociétés (VM, ATLANTEM, EDYCEM), Pladur, Saint-Gobain Distribution Bâtiment France et ses sociétés associées (POINT.P, Cedeo et Brossette, La Plateforme du Bâtiment, PUM Plastiques, Asturienne, SFIC, Dispano, Décocéram, CDL Elec), Weber, Isover, Placo, et l'ORCAB sur les 3 engagements cités ci-dessus.¹

Pour la CAPEB

- Participer activement au Comité de crise du BTP mis en place par le gouvernement ;
- Accompagner les entreprises sur le terrain pour faire acte de pédagogie et d'explications auprès de leurs clients pour justifier les hausses des coûts ;
- Inciter les entreprises adhérentes à la CAPEB à limiter au maximum la durée de validité de leur devis, à introduire, dès que possible, des clauses de révision de prix dans leurs marchés, y compris dans les marchés privés et à détailler précisément et suffisamment leurs devis ;
- Accompagner les entreprises dans leur gestion d'entreprise pour faire face aux crises qui se succèdent désormais ;
- Alerter les entreprises sur la nécessité de veiller particulièrement à la bonne détermination de leur prix de revient, et à leurs actualisations régulières, pour s'interdire de travailler à perte.

A Paris, le 18 avril 2022

À propos de la CAPEB :

Première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (60 000 entreprises) et organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est majoritaire sur le champ des entreprises du bâtiment comptant jusqu'à dix salariés. Ce segment d'entreprises représente :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont
- 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
- 516 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 52 200 apprentis formés
- Près de la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment, soit 68 milliards d'euros